



Construtec Wallonie asbl

CONSTRUTEC WALLONIE ASBL
Avenue Prince de Liège, 91 • boîte 7 • B-5100 JAMBES • Tél : (+32) 81 32 19 90 • Fax : (+32) 81 32 19 99
IBAN BE05 3751 0213 0975 • BIC BBRU3EBB • N° entreprise BE 0879.018.948

Ses objectifs

- ❑ Mise en œuvre et promotion – en Région Wallonne – de formations de perfectionnement dans le domaine des technologies nouvelles, en particulier en faveur des ouvriers de la construction ainsi que des élèves et professeurs de l'enseignement.
- ❑ Mise en œuvre de toute action qui résulterait d'une concertation entre partenaires sociaux wallons du secteur de la construction (exemple : exécution de projets spécifiques en collaboration avec des cabinets ministériels régionaux).



Les Chèques-Formation – qui peut en bénéficier ?

Quelles sont les conditions ?

Pour vous ou votre entreprise :

Le Chèque-Formation est accessible à toute personne physique, toute personne morale sous forme de société commerciale et tout groupement d'intérêt économique.

Vous devez remplir 4 conditions :

=> vous possédez un **siège principal d'activités situé en Région Wallonne** de langue française

=> votre entreprise compte au **maximum 250 travailleurs** OU vous êtes indépendant à titre principal

=> votre chiffre d'affaires s'élève à maximum 50 millions d'euros OU le total de votre bilan financier est inférieur à 43 millions d'euros

=> votre entreprise est autonome (ne dépendant pas d'un groupe qui ne répondrait pas aux conditions ci-dessus).

Pour vos travailleurs :

Toutes les formations agréées sont accessibles aux travailleurs, aux intérimaires et aux indépendants à titre principal.

En revanche, les personnes en Plan Formation Insertion (PFI), les étudiants, les apprentis et les stagiaires en entreprise n'y ont pas droit.



Les Chèques-Formation – Avantages

Le Chèque-Formation est valable pour une heure de formation par travailleur en formation. D'une validité d'un an, il s'achète 15 euros et a une valeur de 30 euros. Selon la taille de votre entreprise, le nombre de Chèques-Formation que vous pouvez obtenir varie de 100 à 800. Le chèque permet également de suivre des formations en langues ou des formations Eco-Climat.



Comment commander les Chèques-Formation ?

Votre première commande de Chèques-Formation se fait en quatre étapes.

1 => S'inscrire (une fois par année civile)

2 => Recevoir un numéro d'autorisation

3 => Faire un virement ou un versement

4 => Demander un code d'utilisation pour vos chèques virtuels

*=> Transmettre à l'opérateur de formation avant la formation
le n° d'autorisation et le code d'utilisation*



Comment commander les Chèques-Formation ?

1 => S'inscrire (une fois par année civile)

Si vous n'êtes pas encore inscrit ou réinscrit durant l'année civile en cours, remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous, ainsi que la déclaration sur l'honneur (obligatoire):

[Formulaire d'inscription pour les indépendants](#)

[Formulaire d'inscription pour les PME](#)

[Déclaration sur l'honneur](#)

Ces documents sont à renvoyer au Forem Conseil

=> par fax au 071/23.95.61

=> par courrier au 104 Bld Tirou à 6000 Charleroi

=> chequeformation.siegecentral@forem.be





CHEQUE-FORMATION FORMULAIRE D'INSCRIPTION*

Formulaire d'inscription

pour les indépendants

Identification du siège social de l'indépendant (Personne Physique) :

Nom et Prénom :
Adresse:
Code Postal: Localité:
Téléphone: Fax:
GSM: E-mail:

N° d'entreprise (BE0) :
N° de Registre National (carte SIS) :
✓ J'autorise les conseillers Chèque-Formation de FOREM Conseil à obtenir de l'INASTI tous renseignements utiles concernant mon statut social.

O.N.S.S. (N° d'immatriculation) :
En cas de personnel occupé

Activités économiques (en toutes lettres) :

N° de compte bancaire :
Ce compte sera utilisé pour les remboursements éventuels de subsides

Dans le cas où mon conjoint aidant est également indépendant :

Nom et Prénom du conjoint aidant :
+ Joindre à ce formulaire une attestation de la caisse d'assurance sociale du conjoint aidant

J'exerce mon activité d'indépendant : à titre principal
 à titre complémentaire

J'exerce une autre activité salariée : oui non

Je travaille dans une société (en tant que gérant, associé actif...)?

Dans ce cas, indiquez : Le numéro de TVA de celle-ci : BE0
Le nom de celle-ci :

Date: Signature:

En signant ce document, j'accepte les modalités d'utilisation des chèques (commande et utilisation des chèques auprès des formateurs agréés). Je reconnais avoir été informé de la validité des chèques et déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement des chèques non-utilisés.

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Elles donnent lieu au droit d'accès et de rectification prévu par la Loi du 08/12/92 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès de Sodexo (Cellule Chèque-Formation, Rue Charles Lemaire 1 à 1180 Bruxelles).

Ces documents sont à envoyer à FOREM Conseil – Chèque-Formation
Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi ou à faxer au 071 23 95 61
chequeformation.siegecentral@forem.be

L'inscription ne prendra effet qu'à la réception de ce formulaire dûment rempli et de ses annexes.



CHEQUE-FORMATION FORMULAIRE D'INSCRIPTION*

Formulaire d'inscription

pour les PME

Identification du siège d'exploitation de l'entreprise (Personne Morale) en Région de langue française :

Nom ou Raison sociale :
Adresse:
Code Postal: Localité :
Téléphone: Fax:
GSM: E-mail:

Personne à contacter: Nom et Prénom :
Fonction:
Sexe: M / F

N° d'entreprise : BE 0
O.N.S.S. (N° d'immatriculation) :
N° de Registre National (carte SIS) :
Activités économiques (en toutes lettres) :

N° de compte bancaire :
Ce compte sera utilisé pour les remboursements éventuels de subsides

Dans le cas d'une société unipersonnelle, veuillez cocher votre situation actuelle :
 Indépendant à titre complémentaire
 Indépendant à titre principal

Dans le cas d'une société occupant principalement des indépendants (à partir de 2 jusque maximum 4 indépendants), joindre à ce formulaire la liste des noms et numéros de Registre National de tous les collaborateurs indépendants à titre principal.

Identification du siège social de l'entreprise :

Nom ou Raison sociale:
Adresse:
Code Postal: Localité:
Téléphone: Fax:
GSM: E-mail:

Personne à contacter: Nom et Prénom:
Date: Signature:

En signant ce document, j'accepte les modalités d'utilisation des chèques (commande et utilisation des chèques auprès des formateurs agréés). Je reconnais avoir été informé de la validité des chèques et déclare avoir pris connaissance des conditions de remboursement des chèques non-utilisés.

Vos déclarations sont traitées et conservées dans des fichiers informatiques. Elles donnent lieu au droit d'accès et de rectification prévu par la Loi du 08/12/92 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Vous pouvez obtenir plus d'informations à ce sujet auprès de Sodexo (Cellule Chèque-Formation Rue Charles Lemaire 1 à 1160 Bruxelles).

Ces documents sont à envoyer à FOREM Conseil – Chèque-Formation
Boulevard Tirou 104 à 6000 Charleroi ou à faxer au 071 23 95 61
chequeformation.siegecentral@forem.be

L'inscription ne prendra effet qu'à la réception de ce formulaire dûment rempli et de ses annexes.



Déclaration

sur

l'honneur

L'entreprise/l'indépendant..... déclare sur l'honneur :

1. Compter travailleurs Equivalent Temps Plein occupés au cours du dernier trimestre dans l'entreprise et inscrit à l'ONSS.
Distinguer le nombre correspondant à chacun des sièges (social et d'exploitation) de l'entreprise.
2. Etre une PME / ne pas être une PME *, au sens du Règlement européen (CE) n° 800/2008 de la Commission du 06 août 2008, annexe 1, J.O. du 09-08-2008, L214.
3. Ne pas bénéficier d'autres subventions pour la même formation

La partie des « coûts de formation » qui n'est pas prise en charge par le Chèque-Formation peut être couverte par une autre aide, publique ou sectorielle, dans le respect du Règlement n° 800/2008.

L'article 39.4 définit les coûts admissibles d'un projet d'aide à la formation, à savoir :

- a) Coûts de personnel des formateurs ;
- b) Frais de déplacement des formateurs et des participants à la formation ;
- c) Autres dépenses courantes (telles que les dépenses au titre des matériaux et des fournitures) ;
- d) Amortissement des instruments et des équipements au prorata de leur utilisation exclusive pour le projet de formation en cause ;
- e) Coûts de services de conseil concernant l'action de formation ;
- f) Coûts de personnel des participants au projet de formation jusqu'à concurrence du total des autres coûts éligibles figurant aux points a) à e). Seules peuvent être prises en considération les heures durant lesquelles les travailleurs ont effectivement participé à la formation, déduction faite des heures productives ou de leur équivalent.

4. Fournir **aux centres de formation** toutes les données utiles dans la gestion statistique du dispositif sur **tous** les travailleurs bénéficiaires du Chèque-Formation et du Chèque-Formation Langues.

Les informations suivantes vous seront demandées ultérieurement par les opérateurs :

- o **concernant le travailleur** : nom, prénom, code postal et localité du travailleur, son statut (Ouvrier – Employé – Cadre – Indépendant – Intérimaire – Conjoint aidant), son année de naissance, sexe (F-M), ses études (Primaire – Secondaire inf – Secondaire sup – Supérieure non universitaire – Universitaire – Expérience professionnelle), son expérience professionnelle totale (<5ans – 5-9 ans – 10-14 ans – 15-19 ans – 20 ans et plus), sa nationalité (Belge – Union européenne – Hors union européenne – Apatride - Inconnu) et son n° de registre national
- o **concernant votre entreprise** : n° unique ou n° de TVA, le nom de votre entreprise, le code postal et la localité de votre entreprise

Dès le début de la formation, tous les travailleurs bénéficiant du Chèque-Formation, doivent être en possession des renseignements repris ci-dessus afin de les transmettre, au plus vite, au centre de formation.

Personne responsable,

Date et signature,

.....

..... / ... / 201.....

2 => Recevoir un numéro d'autorisation

Vous recevez (par e-mail, par fax ou par courrier) une confirmation d'inscription dans laquelle vous sont communiqués votre numéro d'autorisation et le numéro de compte bancaire sur lequel effectuer le paiement.

Service clientèle :
 Téléphone : +32 2 547 55 86
 Fax : +32 2 547 54 03
 e-mail : FORMATION.SVC.BE@sodexo.com
 Votre n° d'autorisation : 100/0140/88878

X X X X X X X X
 X X X X X X X X X X
 X X X X X X X X
 X X X X X X X X

Bruxelles, le 19 mars 2013

CONFIRMATION D'INSCRIPTION au dispositif des Chèques-Formation

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes inscrit(e) au Dispositif des Chèques-Formation, des Chèques-Formation Langues et des Chèques-Formation Eco-Climat.

Votre inscription et votre **numéro d'autorisation** 100/0140/88878 seront valables jusqu'au 31 décembre 2013.

Sodexo a été désigné gestionnaire du Dispositif pour le compte du **FOREM Conseil**.

1° QUEL EST VOTRE QUOTA ANNUEL DE CHEQUES VIRTUELS ACCORDES PAR LA REGION WALLONNE ?

Chèques-Formation	400
Chèques-Formation Langues	100
Chèques-Formation Eco-Climat	25.000 pour l'ensemble des utilisateurs par année civile. Maximum 200 chèques par entreprise ou indépendant. <i>Attention, ce chèque n'étant pas remboursé en cas de non utilisation ou de péremption, veuillez toujours en commander le nombre exact.</i>

(Consultez notre site <https://soeasy.sodexo.be> afin de vous assurer qu'il reste un nombre de Chèques-Formation Eco-Climat avant de commander).

2° COMMENT COMMANDER VOS CHEQUES VIRTUELS ? Par virement ou versement :

	IBAN, Code Swift ou Bic
Pour des Chèques-Formation sur le compte :	BE51 2100 0009 8062 (GEBABEBB)
Pour des Chèques-Formation Langues sur le compte :	BE74 0014 7337 2507 (GEBABEBB)
Pour des Chèques-Formation Eco-Climat sur le compte :	BE04 0015 5088 7631 (GEBABEBB)

Communication structurée valable pour les 3 types de chèques : 100/0140/88878

3° QUEL EST LE NOMBRE DE CHEQUES VIRTUELS A COMMANDER POUR UNE FORMATION ?

Vous devez commander 1 chèque, par heure de formation, par personne, multiplié par 15 euros.

4° QUAND POUVEZ-VOUS DISPOSER DES CHEQUES VIRTUELS QUE VOUS AVEZ COMMANDES ?

Une Confirmation de commande vous sera envoyée dès réception de votre paiement.

5° COMMENT UTILISER LES CHEQUES VIRTUELS MIS A VOTRE DISPOSITION ?

L'utilisation des chèques virtuels se fait par le biais d'un code d'utilisation à transmettre à votre formateur agréé. Vous vous procurerez ce code d'utilisation en vous connectant à l'un de nos 2 Serveurs :

- Serveur Extranet (<https://soeasy.sodexo.be>) : Un identifiant et un mot de passe sera uniquement envoyé aux utilisateurs nouvellement inscrits dans le Dispositif (par e-mail).
- Serveur Vocal Téléphonique (02/547.55.79) : Pour vous connecter, utilisez votre **code secret** : 75780.

Nous vous remercions de votre confiance et restons à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires au 02/547.55.86.

Bien cordialement,
 La Cellule Formation

Comment commander les Chèques-Formation ?

3 => Faire un virement ou un versement

Vous commander vos Chèques-formation en effectuant un versement sur le compte de Sodexo. Le montant à verser doit correspondre au nombre de chèques souhaités, multiplié par 15€ (1 chèque par heure de formation, par personne).

Sur le virement, le numéro d'autorisation doit être mentionné en communication structurée. Dès la réception du paiement, les entreprises reçoivent par e-mail, par fax ou par courrier, une Confirmation de commande



13 89 81 24
Code demandé le 19/03/2013 par tél

XXXXXX
XXXXXX
XXXXXX
XXXXXX

Recevoir une Confirmation de commande

N/Réf. : 100/0066/70987/CONFCOMCF
Votre contact: Service Chèque-Formation
e-mail : formation@sodexo-pass.be

Chèques-Formation : CONFIRMATION DE COMMANDE

Monsieur,

Nous avons le plaisir de mettre à votre disposition 8 Chèques-Formation, suite au paiement de 120 euros, reçu en date du 19/03/2013.

1° Veuillez trouver dans le tableau ci-dessous les informations sur l'état actuel de votre compte :

CF disponibles	CFL disponibles	CHE disponibles	Fin de validité
8	0	0	28-FEB-14

2° L'utilisation de vos chèques virtuels disponibles, se fait par la demande d'un code d'utilisation (à 8 chiffres) contenant les chèques virtuels. Vous transmettez ce code d'utilisation à votre formateur agréé, ainsi que votre numéro d'autorisation 100/0066/78987 avant la fin de la formation.

3° Demande de code d'utilisation et gestion de votre solde de chèques virtuels disponibles : Site Extranet Soeasy® ou Serveur Vocal Téléphonique IVR ? Vous avez le choix !

- Si vous souhaitez gérer votre solde disponible via le Serveur Extranet Soeasy (<http://soeasy.sodexo.be>), vous devez vous munir de votre **Identifiant** et de votre **mot de passe** pour accéder à notre site.

- Si vous préférez utiliser notre Serveur Vocal Téléphonique (02/547.55.79), vous devez cette fois vous munir de votre numéro d'autorisation 100/0066/70987 et de votre **code secret** : 52689.

Les Chèques-Formation ou Chèques-Formation Langues commandés ET non utilisés peuvent vous être remboursés si la demande de remboursement* nous parvient avant leur date de fin de validité. Par chèque à rembourser (15 euros), seront déduits des frais administratifs de 0,50 euros HTVA.

Attention, les Chèques-Formation Eco-Climat n'étant pas remboursés en cas de non utilisation ou de péremption, nous vous conseillons d'en commander toujours le nombre exact.

Nous restons à votre entière disposition au 02/547.55.86 pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement,
La Cellule Formation

*Le formulaire de demande de remboursement de chèques non utilisés ET encore valables vous est envoyé sur simple appel au 02/547.55.86.

Comment commander les Chèques-Formation ?

4 => Demander un code d'utilisation pour vos chèques virtuels

Une fois votre confirmation de commande reçue, vous pouvez vous rendre sur le site extranet sécurisé [SoEasy®](#) ou téléphoner au 02/547.55.79 (Serveur Vocal Interactif IVR) pour demander un code d'utilisation de vos chèques virtuels.

Attention ! Vous devez avoir votre numéro d'autorisation et votre code secret à 5 chiffres sous la main pour pouvoir gérer votre dossier via le Serveur IVR. Les utilisateurs ayant déjà un accès à notre site sécurisé pourront conserver les mêmes login et mot de passe. Si vous n'en possédez pas encore, vous pouvez directement les créer sur le site extranet sécurisé.





Recevoir une
Confirmation
du code
d'utilisation

Confirmation de demande de code

Numéro d'autorisation

100-0101-54520

Quantité de chèques

8

Type de chèques

Votre code d'utilisation est

Ce code est valable jusque fin

Chèque-Formation

19519207

31/01/2014

Il doit être transmis à votre formateur agréé avant la fin de la formation.



Investissons ensemble dans la formation de vos collaborateurs

Imprimer

Envoyer par e-mail

Envoyer par fax

Fermer la fenêtre

Trajet d'un paiement via Chèques formation

Transmettez ce code d'utilisation

et

votre numéro d'autorisation

(par courrier, fax ou e-mail) à votre opérateur agréé

avant la formation

(les Chèques-Formation, même virtuels, ne sont pas
rétroactifs).



Trajet d'un paiement via Chèques formation

- Après la formation, L'opérateur de formation transmet à l'entreprise une facture acquittée et encode sur le site sécurisé les données relatives à la formation.
- Sodexho paie à l'opérateur de formation et rembourse l'entreprise du solde de la valeur faciale des chèques 15 jours ouvrables après encodage des données et à condition que la facture ne soit pas contestée.

Merci pour votre attention





Nous contacter :

CONSTRUTEC WALLONIE asbl

avenue Prince de Liège 91 boîte 7

5100 Jambes

Tél. 081/32.19.90- Fax 081/32.19.99

e-mail: info@construtec.be

www.construtec.be